

Ministry of Education
Early Years Division

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St.
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Partenaires dans les domaines de la petite enfance et de la garde d'enfants

EXPÉDITEUR : Jim Grieve
Sous-ministre adjoint

DATE : Le 14 février 2014

OBJET : **Consultation à propos des modifications réglementaires proposées pour la *Loi sur les garderies***

Le 18 décembre 2013, le ministère de l'Éducation a affiché un document de consultation sur le Registre de la réglementation de l'Ontario afin de recueillir les commentaires du public à propos des propositions de modifications du Règlement 262 pris en vertu de la *Loi sur les garderies*. Le document de consultation et les renseignements sur la façon de soumettre vos commentaires sont disponibles à : <http://www.ontariocanada.com/registry/view.do?postingId=14762&language=fr>.

Je vous écris pour vous encourager à nous faire part d'ici le 28 février 2014 – si vous ne l'avez pas déjà fait – de vos conseils et commentaires à propos des modifications réglementaires proposées pour la *Loi sur les garderies*.

Nous avons déjà reçu un grand nombre de conseils de toute la province. Je tiens à remercier ceux et celles qui ont fait part de leurs commentaires. En tant que praticiens et praticiennes, éducateurs et éducatrices, administrateurs et administratrices, et partenaires, vous jouez un rôle crucial pour ce qui est de guider les décisions qui appuient d'un réseau de haute qualité, attentif et accessible en matière de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance.

À ce jour, plusieurs points de vue ont été exprimés à propos des modifications proposées. Vous avez été nombreux à offrir votre soutien relativement aux propositions ayant trait à la santé et à la sécurité et à la qualité des programmes. Il ressort également de vos commentaires que les modifications proposées concernant les groupes d'âge et les ratios risquent d'avoir des répercussions importantes sur le secteur et qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les choix qui s'offrent aux familles en matière de services de garde, la souplesse offerte aux exploitants de services de garde et la qualité des programmes et des services.

J'insiste sur le fait qu'aucune décision n'a été prise à propos des modifications proposées. Votre avis est important afin de faire en sorte que les changements potentiels correspondent aux besoins des exploitants, des enfants et des familles. Ce processus démontre notre volonté d'assurer l'engagement de nos partenaires du secteur, comme nous l'avons toujours fait et je

vous encourage vivement à partager vos commentaires d'ici la date d'échéance le 28 février et à faire part des autres approches dont le gouvernement devrait, selon vous, tenir compte.

Après la date d'échéance, nous évaluerons la rétroaction reçue, et j'ai hâte de collaborer de nouveau avec vous en vue de la modernisation des services de garde d'enfants et de la petite enfance en Ontario; je ne manquerai pas de vous tenir informés des décisions et changements à la *Loi sur les garderies* susceptibles d'être mis en œuvre dans le futur.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jim Grieve', written in a cursive style.

Jim Grieve
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance